



## Partenariat Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) EXPLOITATION (RCE) et Protection Juridique (PJ)

**En adhérant au SPS, le Syndicat vous offre la possibilité de souscrire une assurance RCPE et PJ à des tarifs négociés pour vous les adhérents du SPS !!!**

Il s'agit d'un contrat sur mesure négocié par le SPS auprès de l'assureur ABELA, contrat adapté à votre activité professionnelle.

Ce contrat a une territorialité monde entier, sauf USA/CANADA. Vous pouvez exercer votre activité EN TOUS LIEUX. Prise en charge de vos activités certifiées jusqu'à 10 ;

Pour en savoir plus et si vous êtes adhérent au SPS, vous pouvez réclamer votre Bulletin d'adhésion auprès de la gestion administrative du SPS :

[adhésion@syndicat-shiatsu.fr](mailto:adhésion@syndicat-shiatsu.fr).

**Attention, ABELA garantit les adhérents du SPS uniquement, si votre dossier d'adhésion est validé par le SPS.**

Les tarifs du partenariat SPS/ABELA sont des prix qui défient toutes concurrences sur le marché de l'assurance.

Cet avantage tarifaire, ne peut être maintenu que si vous êtes adhérent SPS chaque année.

Si votre adhésion au SPS n'est pas renouvelé entre le 01 01 et le 31 01 de chaque année, vous passerez au tarif général.

Abela – SARL au capital de 47623€ - RC 404 962 334 –

Abela Siège social : 1 Avenue Georges Frier BP 26 38501 Voiron cedex – Tél. : 04 76 67 92 15 Site Web – [abela.fr](http://abela.fr)

Courtage d'Assurance – Art. L520-1-II-1<sup>o</sup>b de C.Ass - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code Des assurances. N°ORIAS 07 006 176 – Site Web ORIAS : [orias.fr](http://orias.fr) – sous contrôle de l'A.C.P.R. (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61, rue Taibout – 75009